

Désignation de l'entreprise TAAM TOV 1										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise 42 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT															
SIRET 8 3 3 4 4 5 0 2 6 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4					
ACTIF															
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	80 000		012			80 000					
		Autres *		014	17 412		016	17 412							
	Immobilisations corporelles *			028	87 322		030	64 435		22 887					
	Immobilisations financières * (1)			040	6 818		042			6 818					
	Total I (5)			044	191 552		048	81 847		109 705					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050			052							
		Marchandises *			060			062							
	Avances et acomptes versés sur commandes			064			066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070								
		Autres * (3)		072	5 160		074			5 160					
	Valeurs mobilières de placement			080	150		082			150					
	Disponibilités			084	890		086			890					
	Charges constatées d'avance *			092			094								
Total II			096	6 201		098			6 201						
Total général (I + II)			110	197 753		112	81 847		115 906						
PASSIF															
										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120	10 000				
	Écarts de réévaluation									124					
	Réserve légale									126	1 000				
	Réserves réglementées *									130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *									131					
	Report à nouveau									134	(86 124)				
	Résultat de l'exercice									136	1 355				
	Subventions d'investissement									137					
	Provisions réglementées									140					
Total I									142	(73 769)					
Provisions pour risques et charges									Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	88 168				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166	18 539				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)									169	11 432				
	Comptes courants d'associés									173	48 766				
	Autres dettes									175					
	Produits constatés d'avance									174					
Total III									176	189 675					
Total général (I + II + III)									180	115 906					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	32 235			
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 040			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>TAAM TOV 1</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 601 - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	dont amortissement du fonds de commerces				255	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	
Total des charges d'exploitation (II)					264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)	280			294		
Charges financières (V)					294	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	1 355	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			342	
			ZFU-TE (44. octies A)	987		
			JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993	
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
				352	1 355	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 143 952 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
				370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	80 000	402		404		406		406	80 000				
	Autres	410	17 412	412		414		416		416	17 412				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426					
	Constructions	430		432		434		436		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446					
	Installations générales agencements divers	450	59 206	452		454		456		456	59 206				
	Matériel de transport	460	5 230	462	40	464		466		466	5 270				
	Autres immobilisations corporelles	470	22 846	472		474		476		476	22 846				
Immobilisations financières		480	5 818	482	1 000	484		486		486	6 818				
TOTAL		490	190 512	492	1 040	494		496		496	191 552				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	17 412	502		504		506		506	17 412				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516					
	Constructions	520		522		524		526		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	33 650	542	5 521	544		546		546	39 171				
	Matériel de transport	550	5 230	552	3	554		556		556	5 233				
	Autres immobilisations corporelles	560	17 584	562	2 447	564		566		566	20 031				
TOTAL		570	73 876	572	7 971	574		576		576	81 847				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					
	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *		Long terme			⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : TAAM TOV 1 Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 43 952
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	1 355
Déficits reportables	984	1 42 597
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	1 42 597

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	36 952
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 926
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:TAAM TOV 1.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01./01./2024. et clos le:31./12./2024						Données en nombre de mois		1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								376	4,00																
Dont apprentis								657																	
Dont handicapés								651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	368 838																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																	
TOTAL 1								106	368 838																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	21																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																	
Subventions d'exploitation reçues								113																	
Variation positive des stocks								111																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																	
TOTAL 2								144	21																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								121	159 086																
Variation négative des stocks								145																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	57 993																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	276																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																	
TOTAL 3								152	217 355																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	151 504														
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	151 504																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	<input checked="" type="checkbox"/>																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	368 838		Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																	
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation																									

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le 31122024

SIREN 8 3 3 4 4 5 0 2 6

Dénomination de l'entreprise TAAM TOV 1

Adresse (voie) 42 ROUTE DE LA REINE

Code postal 92100 Ville BOULOGNE-BILLANCOURT

Table with 6 columns: Description, Code, Count, Description, Code, Count. Rows include NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901, 1, 902, 1000), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903, 1, 904, 1000), and TOTAL DES LIGNES (905, 1, 906, 1000).

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Section containing multiple rows of fields for legal form, SIREN, address, and shareholding details.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Section containing multiple rows of fields for title, name, birth date, address, and shareholding details.

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
TAAM TOV 1 42 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	
SIRET	Méi : sooikboulogne@gmail.com
8 3 3 4 4 5 0 2 6 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Restauration de type rapide	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
	Société d'investissement immobilier cotée
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
VENDOME EXPERTISE COMPTABLE 4 Rue Galilée 75116 PARIS Tél: 0144706370	
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date : 15052025 Lieu : BOULOGNE-BILLANCOURT
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Qualité et nom du signataire: RESIDENT OIKNINE SALOMON
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> Prestataire :	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2025)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

TAAM TOV 1 42 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
83344502600010
5610C

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	1 355
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	1 355
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

(0)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

